

COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26.03.2010

Le Conseil Municipal de LONLAY L'ABBAYE s'est réuni en session ordinaire le 26 Mars 2010 à 14h30 à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEROUET, Maire.

Etaient présents : C. DEROUET - M. CERISIER- R. LEROYER – M. HECQUARD- V. BESNARD – C. PELLERIN – S. POTTIER – P. LETONDEUR- I. LANGLOIS – J.P. FOUCHER - Mme MOTTIN.

Absents : M. F.LAUTOUR – J-C COQUIO – L.PROVOST – F.LENEVEU

Secrétaire de séance : M. R LEROYER

Monsieur Le Maire remercie Madame GOASDOUE pour sa présence.

Un investissement de 642 507 € sans augmentation de la pression fiscale.

Vote du Budget Primitif 2010

• **Commune**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 024 628 € pour la section de fonctionnement et 767 836 € pour la section d'investissement, répartis comme suit :

❖ Section de fonctionnement Dépenses :

Charges à caractère général	208 782 €
Charges de personnel	187 200 €
Autres charges de gestion	152 527 €
Charges financières	8 596 €
Charges exceptionnelles	300 €
Dépenses imprévues	23 000 €
Virement section investissement	444 223 €
TOTAL	1 024 628 €

Recettes :

Excédent antérieur reporté	311 959.81 €
Remboursement charges de personnel	12 760.19 €
Produit des services	5 050 €
Travaux en régie	4 000 €
Impôts et taxes	317 017 €
Dotations subventions	326 641 €
Autres produits de gestion	47 200 €
TOTAL	1 024 628 €

❖ Section d'investissement Dépenses

Déficit antérieur reporté	12 129.94 €
Emprunts et dettes (capital)	49 774 €
Immobilisations incorporelles	35 000 €
Immobilisations corporelles	28 425 €
Immobilisations en cours	642 507.06 €
- Centre d'accueil : 246 191.06€	
- Distributeur automatique : 35 000€	
- Voirie : 150 000€	
- Solde lot Le Clos : 11 316 €	
- Viabilisation « Le Grand Jardin » : 200 000€	
TOTAL	767 836 €

Recettes

Virement de la section de fonctionnement	444 223 €
Dotations fonds divers	113 963 €
Subventions (réserve parlementaire)	9 000 €
Emprunts	200 650 €
TOTAL	767 836 €

Les taux actuels des impôts permettent à la Commune d'avoir les crédits nécessaires pour équilibrer le budget, tout en assurant le financement des travaux prévus pour un montant de 642 507€. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de conserver les taux d'imposition de 2009 à savoir :

- Taxe d'habitation : 6.65%
- Taxe foncière (bâti) : 14.09%
- Taxe foncière (non bâti) : 29.38%
- Taux CFE : 6.50%

Madame GOASDOUE explique au Conseil Municipal les changements résultant de la suppression de la Taxe Professionnelle, remplacée à compter de 2011 par la CET (Contribution Economique Territoriale). En ce qui concerne l'exercice 2010, l'Etat versera une compensation relais, qui s'élève à la somme de 91 409 € sur un produit fiscal attendu de 358 156 €.

Monsieur Le Maire spécifie que jusqu' alors la taxe professionnelle était calculée sur le foncier et les investissements, une mesure qui pouvait freiner les entreprises dans certains cas. Il a donc été décidé que la CET serait calculée d'une part sur le foncier, et d'autre part sur la valeur ajoutée, l'objectif étant d'augmenter la compétitivité des entreprises et de lutter contre les délocalisations.

• **Assainissement**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 23 497 € pour la section d'exploitation et à 16 502 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal a décidé la réalisation d'un diagnostic des réseaux d'eaux usées afin de déterminer les causes de la surcharge en eaux superficielles qui arrivent dans les bassins de la lagune et nuisent à son bon fonctionnement. Pour limiter les dépenses et éviter d'en arriver à l'obligation de construction d'une nouvelle station, il est urgent d'anticiper. Ainsi il est préférable de supporter les frais d'un diagnostic plutôt que les dépenses d'une nouvelle structure imposée.

Le montant de la surtaxe actuelle (0.98€ le m³) est beaucoup moins élevé que dans la plupart des communes voisines, toutefois le Conseil devra revoir ces tarifs au cours de l'année pour faire face aux dépenses à venir (diagnostic, extension du réseau, réparations diverses, etc...). Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit d'un budget annexe qui devrait toujours s'autofinancer seul.

• **Lotissement**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 126 000€ pour la section de fonctionnement et 91 026.70€ pour la section d'investissement. Ces chiffres consistent en la programmation du lotissement du « Grand Jardin » (achat de terrain, frais de géomètre, études, réseaux, etc...)

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité adoptent ces trois propositions de budgets primitifs présentées ci-dessus.